

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt et un février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian DAIRE, Maire.

Présents : DAIRE Christian, CATTANEO Jacques, LAMARQUE Bernard, RATEAU Christian, BOUCAU Marie Claude, BALADE Jean-François, BOUCAU Jean René, DENNES Serge, GRASSET-MICHALON Nicole, CASTAINGT Betty, LAPORTE Laurent, RABHI Mustapha, SESE DUVILLE Dominique.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. FAVIER Jacques a donné procuration à M. BOUCAU Jean René

M. POUPOT Christian a donné procuration à M. DAIRE Christian

Mme CAUBIT Jacqueline a donné procuration à Mme CASTAINGT Betty

Excusés Absents : Mmes DUMAS Aurélie, DE REKENEIRE Delphine, ROMAIN Céline, M. BASSET Philippe, DE GRIMAL Sophie

Secrétaire : M. LAPORTE Laurent

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2014 :

II : DECISIONS A PRENDRE :

- **GrDF :** Demande de pose d'un concentrateur pour compteurs communicants GrDF
- **Espace Culturel :** Avenants N° 4 et 5 - Lot 1 - Gros œuvre
- **Ecole :** lancement de l'appel d'offre pour travaux d'extension de l'école
- **Vente terrain :** projet de vente du terrain communal à Mme SOUPERBAT
- **Personnel :** Suppression du poste d'Attaché territorial
Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
Saisine de la CTP pour modification des horaires du secrétariat

- **Terrain :** Vente d'un terrain en zone N : avis à donner
- **Voirie :** Limitation de la vitesse à Jean Cabos
- **DIA :** Affaires en cours

III : INFORMATIONS :

- **Bornes d'apport volontaire :** compte rendu du suivi par M. BALADE

IV : QUESTIONS DIVERSES :

- Information sur un nouveau commerce : « LA PHOTO CL » de Lucie Cebrant

- Etc...

Avant la séance, le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Remplacement de personnel : utilisation des services du CDG33 et signature de la convention

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2014 :

Après lecture, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance

II : DECISIONS A PRENDRE :

- **GrDF :** Demande de pose d'un concentrateur pour compteurs communicants GrDF : M.

CATTANEO fait le point sur ce projet :

POUR QUOI FAIRE ?

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs relayées par les autorités concédantes et les associations, demandent une plus grande fiabilité du comptage, une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, la mise à disposition des données pour une facturation systématique sur index réels.

La réglementation a progressivement évolué à l'échelle européenne (directives sur l'énergie) ou française (grenelle de l'environnement RT 2012) pour encourager la mise en place de systèmes de comptage évolués. En gaz ce sont les délibérations de la CRE (commission de régulation de l'énergie) qui encadrent les modalités.

QUELS DELAIS ?

GRDF progresse sur la télé relevée des compteurs depuis plusieurs années :

2006 : relevé quotidien des 4000 plus gros clients

2010 télé relevé des 100 000 clients gros consommateurs

2009 déploiements du télé relevé pour 11 millions de clients particulier et professionnels

OBJECTIFS DU PROJET

Projet d'efficacité énergétique orienté vers le consommateur

Amélioration de la qualité de la facturation par une facturation systématique sur index réels.

Développement de la maîtrise de l'énergie par mise à disposition plus présente des données de consommation.

L'enjeu majeur est de faire en sorte qu'un maximum de clients puisse traduire en économie d'énergie cette meilleure information.

DU POINT DE VUE TECHNIQUE

Le projet communicant c'est :

Remplacement des 11 millions de compteurs gaz existants par des compteurs équipés de modules radio.

L'installation sur des points hauts types toits d'immeubles de 15 000 concentrateurs comparables à des récepteurs radio.

Les systèmes d'information de GRDF devront traiter chaque jour 11 millions d'index.

A ce titre GRDF sollicite la ville de TOULENNE afin de signer ensemble une convention de partenariat en vue de faciliter la pose sur l'église des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

PRISE D'EFFET ET DUREE

La convention entre en vigueur à la date de signature des 2 parties

La convention est signée pour une durée initiale de 20 ans

GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 euros H.T par site

Le maire remercie M. CATTANEO pour son exposé et donne la parole aux élus.

M. DENNES demande la grandeur de ce récepteur. M. CATTANEO indique que c'est une boîte de 30X20 avec une antenne de 30 cm de haut environ.

Il demande également pourquoi sur le clocher alors que des bâtiments communaux ou autres comme le château d'eau sont plus hauts donc apporterait plus de réception. M. CATTANEO indique que ERDF souhaite le poser sur un bâtiment communal. Il indique que la convention nous lie pour un accord de principe et pour des essais.

M. BOUCAU fait 2 observations :

- Si le boîtier est visible, il trouve dommage de le placer sur l'église, dont le clocher a été refait
- Cela ajoute des ondes supplémentaires sur la commune.

M. RABHI demande si ce récepteur ne servira que pour Toulenn, la réponse est oui ;

Les élus ont des réserves sur l'esthétique et souhaitent avoir plus de renseignements sur le fonctionnement de cet appareil.

Le conseil municipal décide de surseoir à la décision et de demander au responsable de GRDF de venir lors d'un prochain conseil municipal pour donner de plus amples précisions.

- Espace Culturel : Avenants N° 4 et 5 - Lot 1 - Gros œuvre.

Le maire informe ses collègues que 2 avenants ont été nécessaires pour le lot gros œuvre :

- AVENANT 4 – Rampe devant l'extension : 1 656.66 €HT soit 1 981.37 €TTC

- AVENANT 5 – Reprise d'enduits sur façades Est et Ouest : 1 250.49 €HT soit 1 495.59 €TTC

Les délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents :

2014-2-1 : OBJET : ESPACE CULTUREL – AVENANT N° 4 lot 1 GROS ŒUVRE

Le maire informe ses collègues qu'il y a lieu d'effectuer une rampe d'accès devant l'extension de l'Espace Culturel.

Le montant du devis est de 1 656.66 € HT, soit 1 981.37 € TTC. Il propose de signer l'avenant n° 4 au Lot 1 – Gros Oeuvre – Gironde Travaux.

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE :

↳ de faire réaliser une rampe d'accès devant l'extension de l'espace culturel pour un montant de 1 656.66 € HT, soit 1 981.37 € TTC

↳ d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 4 au lot 1 – **Gros œuvre – GIRONDE TRAVAUX**

2014-2-2 : OBJET : ESPACE CULTUREL – AVENANT N°5 lot 1 GROS ŒUVRE

Le maire informe ses collègues qu'il y a lieu d'effectuer des reprises d'enduit sur les façades EST et OUEST de l'Espace Culturel.

Le montant du devis est de 1 250.49 € HT, soit 1 495.59 € TTC. Il propose de signer l'avenant n° 5 au Lot 1 – Gros Oeuvre – Gironde Travaux.

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE :

↳ d'effectuer des reprises d'enduit sur les façades EST et OUEST de l'Espace Culturel.

pour un montant de 1 250.49 € HT, soit 1 495.59 € TTC

↳ d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 5 au lot 1 – **Gros œuvre – GIRONDE TRAVAUX**

Branchement électrique : M. LAMARQUE rappelle que l'allumage et l'extinction du chauffage est relativement compliqué pour les utilisateurs. Un devis a été demandé à l'entreprise FAUCHÉ pour la pose d'un interrupteur « Marche/Arrêt ». Le montant s'élève à 1 319.92 € HT, soit 1 583.90 € TTC.

Il propose de demander un rendez-vous avec un technicien de cette entreprise afin de savoir si le devis correspond vraiment à la demande des élus et de signer le devis après.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature du devis si ce dernier correspond au vœu des élus.

- Ecole : lancement de l'appel d'offre pour travaux d'extension de l'école : Le maire relate la réunion du 19 février dernier avec M. PRADAL, relative au dépôt de l'appel à concurrence pour les travaux d'extension de l'école.

Le projet est le suivant : Agrandissement du dortoir - Réaménagement de l'accès au restaurant scolaire
Construction d'une classe dans la cour de l'école maternelle

Calendrier (rétro planning)

- 1^{er} septembre 2014 : Rentrée scolaire
- 18 août 2014 : Livraison des travaux
- 30 juin 2014 : (au plus tard 6 juillet, début des vacances scolaires) : Début des travaux
- 14 avril 2014 : Début des travaux de fondation (pendant les vacances de Pâques). Panneau de chantier à charge du gros œuvre.
- 10 avril 2014 à 9h : Signature des marchés. 1^{ère} réunion générale.
- 31 mars 2014 à 11h : Validation des offres. Choix des entreprises. Information aux entreprises non retenues, faite par Mr Pradal, au nom du maire.
- 21 mars – 31 mars 2014 : Analyse par Mr Pradal.
- 21 mars 2014 à 14h : Ouverture des plis.
- 28 février 2014 : Publication de l'appel d'offres sur le site dématérialisé Marchés Publics d'Aquitaine (obligatoire) + sur le Républicain + sur notre site web.
Les copies papiers pourront être obtenues, moyennant paiement, auprès de Copyfac à Langon.
- 19 février 2014 : Examen du dossier par la Commission Sécurité et par la Commission Accessibilité. La Mairie a envoyé ses observations. Copie de documents remise à Mr Pradal.
- 17 décembre 2013 : Dépôt du permis : (acceptation dans un délai de 6 mois à compter du dépôt)

M. DENNES demande si l'équipement et le matériel est prévu dans le budget. Le maire indique que le matériel est en partie présent car les classes existent déjà, mais que le point sur l'équipement sera fait afin de prévoir une somme dans le budget.

Le maire propose de déposer l'avis d'appel à concurrence en ligne sur « Marchés Publics d'Aquitaine », et dans le républicain.

2012-2-3 : MAPA pour extension de l'école G. Brassens

Le maire rappelle à ses collègues la décision du conseil municipal du 15 novembre 2013 de réaliser l'extension de l'école G. Brassens par :

↳ la construction d'une classe pour un montant de Travaux de 112 500.00 € HT,

↳ l'agrandissement du dortoir et l'aménagement du pièce de rangement pour un montant de 65 200.00 € HT, assortis des frais de bureaux de contrôles pour un montant 9 800.00 € HT et des honoraires : 8 000.00 € HT pour la classe et DE 6 750.00 € HT pour les autres travaux.

Le maire propose de lancer l'appel d'offres un marché à procédure adaptée

Le maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

↳ de réaliser les travaux désignés ci-dessus pour un montant total de 202 250.00 € HT soit 242 700.00 € TTC

↳ de lancer le marché à procédure adaptée et de faire une publication sur les Marchés Publics d'Aquitaine et sur le Républicain.

AUTORISE le maire à signer les contrats à intervenir

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

Par ailleurs, une consultation est faite pour les missions d'Etudes de Sols et de SPS :

Pour l'Etude de sols les entreprises suivantes ont été consultées :

BUREAU ETUDE DE SOL :

- AIS
- ALIOS
- CEBTP

COORDONATEUR SPS :

- APAVE
- VERITAS
- QUALICONSULT
- DIDIER

Le conseil municipal mandate le maire pour choisir les offres les moins disantes.

2014-2-4 : Extension Ecole – Etude de sol

Le maire informe ses collègues que, dans le cadre de l'extension de l'école, il y a lieu d'effectuer une étude de sol.

M. PRADAL propose de consulter 3 entreprises : AIS - ALIOS - CEBTP qui ont donné les offres suivantes :

	Montant HT	Montant TTC	Observations
AIS	2 000.00	2 400.00	Offre conforme
ALIOS	3 900.00	4 680.00	Offre conforme
CEBTP	3 490.00	4 188.00	Offre conforme

Compte tenu des offres, le maire propose de retenir la moins disante.

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE : ↳ de retenir l'entreprise A I S de MERIGNAC 33 pour un montant de 2 000.00 € HT, soit 2400.00 € TTC.

↳ d'autoriser le maire à signer le contrat à intervenir

2014-2-5 : Extension Ecole – Mission SPS

Le maire informe ses collègues que, dans le cadre de l'extension de l'école, il y a lieu de signer une convention SPS Sécurité et protection de la Santé.

M. PRADAL propose de consulter 3 entreprises : APAVE – VERTIAS – QUALICONSULT - DIDIER qui ont donné les offres suivantes :

	Montant HT	Montant TTC	Observations
APAVE	3 360.00	4 032.00	Offre conforme
VERTIAS	1 980.00	2 376.00	Offre conforme
QUALICONSULT	3 060.00	3 672.00	Offre conforme
DIDIER	1 920.00	2 304.00	Offre conforme

Compte tenu des offres, le maire propose de retenir la moins disante.

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE :

↳ de retenir l'entreprise DIDIER de Saint MEDARD EN JALLES pour un montant de 1 920.00 € HT, soit 2 304.00 € TTC.

↳ d'autoriser le maire à signer le contrat à intervenir

- Vente terrain : projet de vente du terrain communal à Mme SOUPERBAT :

Le maire rappelle que la commune a acquis, en 2007, plusieurs terrains sis 14 Route de l'Argile à TOULLENNE, pour un montant DE 11 880.00 € + frais 229.36 € soit 12 109.36 €, avec l'objectif de louer ces terres à un exploitant agricole pour une durée minimum de 15 ans.

Par acte en date du 18 juin 2008, la commune a donné ces terrains en fermage à Mme SOUPERBAT Danielle. Cette dernière a demandé au maire de pouvoir acheter la dite parcelle.

Renseignements pris auprès de la SAFER, compte tenu que la condition des 15 ans n'est pas terminée, une autorisation de vente doit être faite par le notaire à la SAFER.

M. DENNES demande quel intérêt a la commune à vendre ce terrain.

M. LAMARQUE dit qu'il n'est pas favorable à la vente en dessous du prix d'achat. M. CATTANEO indique que les services des domaines feront une estimation qui nous donnera une bonne indication du prix possible pour la revente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attendre l'estimation des domaines et sursoit à la décision.

- **Terrain : Vente d'un terrain en zone N : avis à donner :** Le maire informe ses collègues que Mme DUVIGNAC Josette, par courrier du 26/01 informe la commune qu'elle souhaite vendre un terrain de 1855 m² situé à Gavach parcelle B 334 au prix de 9000€, et qu'elle a un acquéreur à 8000€. Une estimation du prix a été demandée aux services des domaines et une demande de mise sous surveillance a été faite auprès de la SAFER.
- Le maire propose d'attendre l'estimation des domaines et contactera la SAFER pour connaître les conditions de préemption pour ce terrain. Un courrier sera fait aux propriétaires pour les informer.

- Personnel : Suppression du poste d'Attaché territorial :

Le maire rappelle le départ en retraite de Nicole CLAVERIE. Compte tenu du travail au secrétariat, la commission du personnel propose de recruter une personne par voie de mutation.

A cet effet, il y a lieu de :

- supprimer le poste d'Attaché au 31/12/2013
- Ouvrir un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à compter du 01/04/2014

Par ailleurs, il informe que le CDG33 (Centre de Gestion de la Gironde) a mis en place un service de remplacement pour le personnel administratif.

Les conditions financières sont les suivantes : la commune paie sur la base du salaire de l'agent remplacé, augmenté de 5% pour les frais de gestion.

Le maire propose d'adhérer à ce service et de signer la convention avec le CDG33 au cas où nous aurions besoin de ce service, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2014-2-7 : SERVICE DE REMPLACEMENT – CONVENTION AVEC LE CDG 33

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative (à hauteur de 5% de ce coût salarial) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Saisine de la CTP pour modification des horaires du secrétariat et des secrétaires : M.

LAMARQUE informe les élus que la commission du personnel, dans le but de récupérer du temps de travail, par la suppression d'une ½ journée de repos hebdomadaire des secrétaires, a décidé de supprimer l'ouverture au public en journée continue du secrétariat.

A compter du 01/04/2014, le secrétariat de mairie sera ouvert les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12H30 et de 13H15 à 17H00, fermé le jeudi et ouvert le samedi de 9H à 12H.

Les secrétaires travailleront tous les jours de 9H à 12h30 et de 13h 15 à 17h 15, soit 7H30 par jour, 37h30 par semaine, le supplément d'heures sera récupéré en ARTT. L'agent qui sera de permanence le samedi sera rémunéré en heures supplémentaires.

Cette décision doit être validée par le comité technique paritaire du Centre de Gestion 33, un dossier sera transmis pour avis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie et la suppression de la journée continue aux secrétaires. La délibération suivante est adoptée :

2014-2-8 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC ET DES HORAIRES DE TRAVAIL DES SECRETAIRES.

Le maire informe ses collègues que la commission du personnel, dans le but de récupérer du temps de travail, a décidé de supprimer l'ouverture en journée continue du secrétariat.

A compter du 01/04/2014, il propose les horaires suivants pour l'ouverture du secrétariat de mairie au public :

↪ lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12H30 et de 13H15 à 17H00

↪ fermé le jeudi

↪ samedi de 9H à 12H.

Les horaires des secrétaires seront les suivants :

↪ tous les jours de 9H à 12h30 et de 13h 15 à 17h 15, soit 7H30 par jour, 37h30 par semaine, le temps supplémentaire sera récupéré en ARTT. L'agent qui sera de permanence le samedi sera rémunéré en heures supplémentaires.

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents,

↪ les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

↪ la suppression de la journée continue des secrétaires, et leurs nouveaux horaires

Cette décision sera soumise à l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion 33.

- **Voirie : Limitation de la vitesse à Jean Cabos** : Le maire propose de poser des panneaux de limitation de vitesse à 50Km/h entre le Château du Tourte et l'entrée de Jean Cabos. Un arrêté sera pris par le maire.

- **DIA : Affaires en cours** : le maire donne connaissance des affaires en cours :

N° 2014-01 - Les consorts ROBIN / DUBOURDIEU vendent une propriété, Sise n° 5 rue de Tustoc (lot C du 31 rue de Vincennes) Cadastrée section B n° 3790 - d'une superficie de 659 m² - au prix de 52 000 €

N° 2014-02 - Le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux saisit une propriété, Sise n° 4 chemin de Chay Neuf -Cadastrée section B n° 3484 (M. et Mme FONTAYNE David) d'une superficie de 1 000 m² au prix de 69 000 €

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour ces deux affaires.

III : INFORMATIONS :

- **Bornes d'apport volontaire : compte rendu du suivi par M. BALADE** : M. BALADE fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée en bureau municipal le 17 décembre dernier.

La commune de Toulence possède 4 PAV accessibles pour les usagers :

- n° 23 : complexe sportif
- n° 24 : Avenue Saint Julien
- n° 25 : Jean Blanc
- n° 29 : Salle des fêtes

Les **problèmes de débordements** actuels sont essentiellement dus au fait que le maillage n'est pas suffisant ; en effet, il n'y a qu'un PAV pour 640 habitants alors qu'on est à un PAV pour 306 habitants en moyenne sur le territoire de l'USSGETOM.

Egalement, les nouveaux systèmes de sécurité apparus cette année sur les camions, notamment celui de la tournée qui concerne Toulence, entraînent une augmentation du temps de collecte (5 min incompressibles pour collecter un conteneur alors que le conducteur mettait 2 ou 3 min auparavant)

Enfin, un début de densification du maillage a augmenté la charge de travail pour les collecteurs.

Ainsi, avec l'évolution de la collecte allant vers une densification du maillage, la prise en compte de la sécurité, la volonté de mettre en place de nouveaux systèmes de PAV, etc., un travail de fond va être réalisé par l'USSGETOM pour retracer les tournées de collecte de sorte qu'elles soient optimisées et permettent une collecte « à l'heure » des conteneurs. Ce travail se fera sous la forme d'un programme de réorganisation et d'optimisation de la collecte sélective à 4 ans : 2014-2017.

Des **mesures à court terme** vont toutefois être mises en place pour que les débordements n'aient plus lieu à Toulence : Soit doubler certains PAV pour laisser une autonomie de remplissage plus grande, soit

venir collecter 2 fois par semaine. L'USSGETOM va essayer de mettre ces mesures en place dès le mois de janvier 2014.

Afin d'atteindre les objectifs que s'est donné l'USSGETOM d'atteindre 1 PAV pour 260 habitants pour l'ensemble de son territoire, il conviendra d'ajouter **4 PAV supplémentaires**.

Décision est prise de :

- **Implanter 2 nouveaux PAV** sur 2 nouveaux sites : au cimetière (route des bords de Garonne) et dans le quartier Jean Cabos
- **Doubler 2 ou 3 PAV existants** : n°24 Saint Julien, n°23 complexe sportif et si la place le permet n°25 Jean Blanc.

Le suivi technique et la prise en charge financière des aménagements (aire d'accès, dalle béton et palissade en bois) de ces nouvelles implantations seront assurés par l'USSGETOM.

Toujours dans le cadre de son programme pour la collecte sélective, l'USSGETOM va travailler à la possibilité de mettre en place des PAV enterrés ou semi enterrés selon une grille de critères d'implantations précises

Suite à la réunion de bureau du 17/12/2013, une visite de terrain a permis de décider les mises en œuvre suivantes :

DOUBLAGE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

↳ Saint Julien n°24 - Les conteneurs seront au nombre de 6 PAV existants

↳ Complexe sportif n°23 - Les conteneurs seront au nombre de 6

Soit un linéaire d'environ 8m sur 2m de large.

Ces 2 mises en place seront réalisées entre le 3 et le 14 mars 2014.

AMENAGEMENTS DE PAV

↳ Salle des fêtes n°29 - Ce PAV sera doublé également mais il faut aménager le site avec une dalle béton. Les conteneurs seront disposés sur un linéaire d'environ 8m sur 2m de large.

↳ Nouveau PAV au cimetière : l'emplacement est validé entre la mairie et l'USSGETOM. Il faut donc réaliser l'aménagement.

Visite terrain Toulonne/USSGETOM – 22 janvier 2014. Les aménagements des PAV n°29 et du cimetière seront réalisés dans le cadre d'un MAPA pour l'aménagement de plusieurs PAV du territoire que l'USSGETOM lancera très bientôt.

↳ Nouveau PAV dans le quartier Jean Blanc

L'emplacement reste à trouver et à valider (Deux propositions sont faites)

Ces aménagements vont permettre de passer de 4 PAV existants à 9 et ainsi d'abaisser le nombre d'habitants / PAV selon les objectifs de l'USSGETOM en terme de performance de collecte et de recyclage.

VIDAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES PAV

Depuis le bureau municipal du 17/12/2013, une attention particulière est apportée au vidage et au nettoyage hebdomadaire des PAV.

L'entretien des PAV sur la commune a eu lieu les 10 et 11 février 2014 : Karcher sur les conteneurs, nettoyage des socles ou dalles bétons, mise en place d'une communication propre et lisible.

Commission des impôts : Le maire indique que la commission communale des impôts directs se déroulera le 14 mars 2014 à 9h. Les services des impôts ne seront pas présents pour nous accompagner, aussi le maire propose qu'une réunion préparatoire ait lieu le 7 mars prochain.

Le maire regrette l'absence des agents du service des impôts, car ce lien entre la commune et l'administration permettait à chacun d'avoir des renseignements utiles. Il propose d'adopter une délibération qui sera transmise à la direction des services fiscaux pour déplorer cette défection et demander que la participation soit rétablie, qui sera envoyé à M. le Sous-préfet et à M. SAVARY, député.

2014-2-9 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le maire informe les élus que par courrier reçu le 01 février 2014, les services des impôts ont communiqué les documents nécessaires à la tenue de la commission communale des impôts directs, et nous informent que l'administration ne pourra pas être représentée à cette commission.

Le Maire et le Conseil municipal de TOULENNE tiennent à faire part de leur mécontentement car la présence des agents de cette administration à cette réunion permet aux membres d'avoir une aide précieuse à la décision et de mieux appréhender le classement des constructions de la commune.

Par ailleurs, ce contact, permet aussi à cette administration de régler les problèmes de certains dossiers et d'être plus juste et à jour dans le traitement de ces affaires.

Le Conseil municipal regrette fortement que ces services ne puissent plus disposer de temps pour ces échanges qui sont bénéfiques, autant pour la commune que pour l'administration, et demande que cette collaboration soit remise en place.

IV : QUESTIONS DIVERSES :

- **Information sur un nouveau commerce : « LA PHOTO CL » de Lucie Cebrant** : Le maire fait part à ses collègues de l'installation sur la commune, de Lucie CEBRANT, photographe à domicile. Son site peut être visité : www.laphotocl.com

- **Restos du Cœur** : M. RATEAU signale les problèmes de circulation lors de la distribution des denrées aux abords du Resto du Cœur. Le maire contactera la nouvelle directrice afin de lui demander de faire un étalement des distributions, afin d'avoir une nouvelle organisation. Peut être faudra-t il missionner le policier municipal pour faire la circulation.

- **Commission Vie Communale** : M. RATEAU tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette commission durant le mandat qui s'éteint, et plus particulièrement à Nicole Michalon et à Mustapha RABHI, qui ne se représentent pas.

- **Bois communal** : M. DENNES demande que le chemin qui a été utilisé pour les travaux par les services de la SNCF soit remis en état. M. CATTANEO précise qu'une réunion a eu lieu pour faire le point et que la synthèse suivante a été transmise aux services de la SNCF :

Veillez trouver ci-dessous la synthèse de notre réunion de ce jour sur le terrain

- 1- Le chemin d'accès depuis la raquette Allée du bois (ancien chemin provisoire) sera refait à la fin des travaux vers le mois de Mai par un apport de terre végétale et une mise à niveau avec le terrain existant
- 2 - A) Le portail d'entrée à ce chemin sera fermé avec cadenas
B) les entreprises travaillant sur le chantier devront emprunter le chemin détérioré et ne pas rouler sur le terrain enherbé existant
- 3- La raquette en bi couche, Allée du Bois, sera reprise dans les parties abîmées
- 4 - La route allée eu bois sera entretenue dans les endroits dégradés
- 5 - Les dégâts causés aux maisons des riverains seront vus en fin de chantier en présence d'élus de la mairie, vers le mois de mai
- 6 - L'accès en bi couche à la maison de Mme COTTIN depuis le rue de Cantau ne présente aucune anomalie
- 7 - J'ai bien noté votre volonté de faire exécuter la clôture à Jean Cabos PN 60 pour le début mars 2014
- 8 - Je vous demande de nous envoyer les textes concernant les constructions en limite de parcelle côté voie ferrée.

Fin de mandat : M. DENNES souhaite bon courage à tous ceux qui poursuivent l'aventure d'un mandat municipal. Il précise que cela lui a beaucoup apporté et que cela a été une très bonne expérience.

Le maire tient à remercier tous les élus qui se sont investi durant toutes ces années. Il délègue souvent aux adjoints et donc leur demande beaucoup. Il les remercie pour le travail accompli. Il a été très fier d'être à la tête de cette équipe car nombre de projets ont aboutis et les conseillers municipaux ont beaucoup débattu ce qui a été très positif. Il remercie tous ceux qui quittent le conseil municipal et souhaite bon courage à tous les autres pour les 6 années à venir à ses côtés.

La séance est levée à 20H30

Le Maire

Les Conseillers Municipaux